

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 juin 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWBOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

Délibération n° : 30-2014

Objet : Résidence Abrioux – subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) versée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en risque d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée par les réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Une subvention d'un montant de 22 867 € a été versée en 2013. Pour l'exercice 2014, la demande de subvention s'élève à 23 000 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention AGLS au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 JUIN 2014

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014